

PLU

Plan Local d'Urbanisme

V.1 - PLAN DE ZONAGE

Echelle communale : 1/ 5 000
Extrait du centre : 1/2 500

5ème modification simplifiée du PLU

Approuvé par Délibération en Conseil Métropolitain du 30 septembre 2019

Limites de zones et de secteurs

Emplacements réservés

Linéaires d'activités

Voies bruyantes (limite du périmètre d'isolement acoustique) RD21, RD62, RD66

Recul des constructions par rapport à l'axe des voies

Edifice à conserver

Cours et jardins à conserver

Espaces Boisés Classés (EBC)

Périmètre de protection



Extrait du centre - Ech : 1/ 2 500

